

**Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :
Michel Aurignac, Patrick Moura et Corinne Panatier.**

Absents :

Olivier Charret procuration à Marie-Françoise Capélani,
Frédéric Tabone procuration à Christian Clavaret.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capélani.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

1 : Compte de gestion et compte administratif de la commune pour 2023 :

Le maire présente le bilan de l'année 2023.

Nous vous présentons les grands chapitres des dépenses et recettes.

Section fonctionnement (en euros)

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Achats	196 233	Produits ventes diverses	243 376
Services extérieurs	190 665	Impôts et taxes	677 048
Impôt et taxes	9 221	Dotations, subventions	378 727
Charges du personnel	552 233	Produits de gestion courante	130 932
Charges gestion courantes	172 896	Produits financiers	40
Charges financières	35 085	Produits exceptionnels	32 026
Charges exceptionnelles	2 562	Reprise provisions	5 345
Dotation amortissement et provisions	6 816	Atténuation de charges	21 787
Dépenses imprévues			
Dépenses d'ordre	52 924	Report 2022	155 983
TOTAL	1 218 635		1 645 263
		Résultat 2023	426 628

Pour la section investissement il avait été prévu la somme globale 1 296 704 € et sur cette somme seulement 445 604 € ont été consommés, soit un taux de réalisation de 34%.

Cet écart s'explique par les délais de réalisation sur le projet de rénovation du toit de la Salle Jean Labarrère : sur les 733 000 € prévus seulement 438 € ont été déboursés.

Idem pour le Parcours de Santé 20 000 € envisagés et zéro acquittés.

2- Compte de gestion et compte administratif du Centre de loisirs pour 2023 :

Le Centre de Loisirs a dégagé un excédent de 28 541 € , l'essentiel des ressources venant des prestations facturées et des subventions de la CAF et de la commune.

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Achats	15 155	Produits ventes diverses	44 374
Services extérieurs	17 137	Dotations, subventions	46 604
Charges du personnel	55 767	Excédent 2022 reporté	25 624
TOTAL	88 060		116 601
Résultat 2023			28 541

3- Projet photovoltaïque sur la salle Jean Labarrère :

Alexandre Larruhat a présenté le dossier de réhabilitation du toit de la Salle des Sports. La couverture actuelle est défectueuse et lors d'épisodes pluvieux le sol doit être régulièrement nettoyé. La sécurité des usagers des locaux est en jeu. Au-delà de cet aspect, les élus envisagent de bénéficier de cette opportunité pour ajouter un volet « développement des énergies renouvelables ».

Un appel d'offre vient d'être bouclé et les résultats sont en cours d'analyse par l'Agence Publique de Gestion Locale.

Alexandre Larruhat a actualisé le prévisionnel du 22 février 2023 en donnant un chiffre de 993 000 € TTC, cependant l'ouverture des plis devrait réserver de bonnes surprises.

Le financement de ce projet comportera une part de subventions de 256 000 € et un emprunt communal de 571 000 € sur une durée de 20 ans.

4- Création budget annexe :

En complément du point précédent, les conseillers municipaux décident de créer un budget annexe dédié à la future exploitation des panneaux photovoltaïques.

Cette production d'électricité ne pouvant rentrer légalement dans le budget principal, il convient donc d'affecter les futures dépenses et recettes dans une comptabilité spécifique.

5- Convention avec le CDG17 :

Le Centre Départemental des Charentes Maritimes a mis en œuvre un système de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi.

La commune d' Asson décide d'adopter cette méthode pour la gestion des dossiers d'indemnisation chômage.

6- Servitude de passage avec le TE64 (Territoire Energie 64).

Sur la parcelle AC315 (rue de l'Estibette) les élus décident d'accorder une servitude de passage de réseaux électriques à TE64.

7- Renouveau du Plan Educatif Territorial (PEdT) :

Le nouveau « plan mercredi » va être mis en place pour la période 2024-2027 à compter du 1^{er} septembre 2024. Il couvre les activités périscolaires et celles du Centre de Loisirs mises en œuvre par la commune.

Tous les points de la séance ont été adoptés à l'unanimité.

Questions diverses :

Le maire annonce la date du prochain conseil municipal fixée au 9 avril 2024.

Patrick Moura informe l'assemblée qu'une société démarché actuellement les habitants pour proposer une étude sur l'analyse et la qualité des charpentes de leur logement en s'appuyant sur des travaux entrepris dans les bâtiments communaux.

Le maire précise qu'il n'a mandaté personne pour ce porte-à-porte.

La séance est levée à 21 h 45.

Les rédacteurs : Corinne Panatier, Michel Aurignac, Patrick Moura.